



Retrait autorité parental

Par LindaMarie

Bonjour, je souhaite avoir quelques conseils?.

Je vous explique la situation le plus clairement et rapidement possible.

je me suis séparée du père de mon enfant en octobre 2016 alors qu'il avait que 1 an. Mon ex conjoint consommait de la cocaïne +++ , alcool , délit ect, il a été violent envers moi, en présence de l'enfant, séparation, mesure d'éloignement, visite médiatiser pour l'enfant où il ne venais presque jamais, ensuite droit de visite deux samedi/mois de 10h à 18h ect ect tout cela a duré presque 2 ans, et afin d'offrir une chance à mon enfant de grandir dans un cadre sain et en sécurité j'ai décider de déménager à 500km.

Le père de mon enfant a refait sa vie, j'ai eu l'impression d'une nette évolution et donc j'ai décider de lui faire confiance et de lui laisser son enfant pour les vacances scolaires. Au début tout allait bien, jusqu'au moment où mon enfant a commencer à me raconter certaines choses, puis il s'est séparé de sa conjointe qui m'a contacter immédiatement afin de m'informer qu'il fallait que je protège mon enfant car Mr n'avais absolument pas changé (consommation de stupéfiants, alcool, vol dans les magasins en présence de son enfant, règlement de compte avec des trafiquant en présence de l'enfant, il ne s'en occupais pas du tout à son état ect ect)

J'ai immédiatement pris peur et ai informé le père de mon enfant que je refusais qu'il retourne chez lui, et que à partir de maintenant si il souhaitais le voir, il devrait s'en remettre au tribunal.

Cela fait donc 4 ans qu'il n'a plus AUCUN contact avec mon enfant.

il n'a jamais payer de pension alimentaire, n'a jamais pris contact avec l'école, ect ect ect , la seule chose que Mr fait, c'est que une ou deux fois par an, il m'écrit afin de me dire que je suis la pire mère du monde, qui le prive de son enfant, qu'il va venir le voir tel date (et il ne vient pas) , qu'il va payer la pension alimentaire (qu'il ne paye pas), qu'il va lui envoyer un cadeau d'anniversaire (que nous n'avons jamais reçus) et après, plus rien pendant 6 mois, 1 an , ect ect ect?

1 ou 2 fois/an il se souvient qu'il a un enfant et demande à le voir, et ma réponse est toujours la même : si tu veux voir ton enfant je ne m'y oppose pas, mais c'est à un juge de décider des modalités de visite ect, donc tu dois passer par le JAF.

lui seul sera capable de mener les enquêtes social et/ou médical concernant la prise de stupéfiant le cadre de vie de Mr ect et donc décider si c'est raisonnable ou pas que mon enfant aille chez son père ect. Mais Mr , depuis 4 ans , ne fait rien? rien du tout?

Je n'en peux plus de cette situation, mon enfant en a ras le bol de vivre au rythme de ses apparitions et de ses mensonges, nous sommes épuisée de cette situation?

Je voulais donc quelques conseils?

-pensez vous que je peux demander à faire retirer l'autorité parental ?

Par Isadore

Bonjour,

Un retrait de l'autorité parentale peut être envisagé, mais c'est une procédure lourde. Et surtout, c'est à voir si c'est pertinent, car un retrait de l'autorité parentale ne l'empêchera pas d'apparaître ou de disparaître, et ne le privera pas d'un éventuel droit de visite qu'il ne sera pas obligé d'exercer.

Faites le point avec un avocat.

Pour la pension fixée par le jugement, passez par le service de la CAF :
<https://pension-alimentaire.caf.fr/>

Vous pouvez aussi déposer plainte pour abandon de famille. Il faut aussi mettre de côté des preuves du non-paiement de la pension, cela servira à votre enfant plus tard. En effet, si un jour son père lui demande des aliments, il pourra demander à en être dispensé par le juge (et cela s'étendra à l'époux et à ses propres enfants).

Un point m'interpelle : le jugement actuel ne prévoit pas de DVH, puisque vous refusez de laisser le père voir votre enfant ? Sinon, cela vous expose à un risque de non représentation d'enfant, il faut d'urgence le faire réviser.